

L'IRSN conduit une politique active depuis 10 ans en faveur de l'égalité des chances au travail et l'emploi des personnes handicapées. Par la signature de son 4ème accord triennal 2018-2020, l'Institut poursuit son engagement en renforçant les actions de recrutement et d'insertion professionnelle. Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos éventuels besoins spécifiques afin que nous puissions les prendre en compte.